

AGRICULTEURS

# VOUS ACCOMPAGNER DANS LES BONS



# ET LES MAUVAIS MOMENTS

AGIR CHAQUE JOUR  
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ

NORMANDIE-SEINE

**La crise engendrée par la Covid-19 l'a montré, nous ne sommes à l'abri d'aucun scénario pouvant remettre en question nos certitudes, nos activités, ou nos projets... Bien sûr, on ne peut pas prévoir l'avenir, mais on peut essayer de prévenir les risques pour se prémunir au mieux et être prêt à réagir en cas de coup dur.**

Tout au long de cette crise inédite, les chargés d'affaires, les conseillers ainsi que les collaborateurs du Crédit Agricole ont redoublé d'écoute et d'énergie. Ils se sont mobilisés pour vous aider à passer le cap, faire face et relancer votre activité.

Nous sommes à vos côtés pour vos opérations au quotidien, pour développer votre activité et protéger votre avenir en cas de difficulté. Voilà pourquoi nous avons préparé ce guide. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux risques et de vous présenter les solutions que nous pouvons vous apporter. Vous y trouverez des conseils et des bonnes pratiques pour protéger votre environnement professionnel et familial. Il vous invite également à recenser les différents partenaires à contacter et ceux sur lesquels vous pouvez vous appuyer en cas de besoin. Le premier de vos interlocuteurs, c'est bien sûr votre conseiller Crédit Agricole.

Vous accompagner, c'est notre façon d'agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société.



# SOMMAIRE

<b>1 • LE RÉFLEXE EN CAS DE COUP DUR : CONTACTER VOTRE CONSEILLER CRÉDIT AGRICOLE</b> .....	<b>4</b>
POUR UN COUP DE POUCE IMMÉDIAT	4
POUR SOULAGER VOTRE TRÉSORERIE	4
POUR ACTIVER VOS ASSURANCES	4
<b>2 • LES SOLUTIONS POUR PRÉPARER ET ASSURER VOTRE AVENIR SELON VOTRE ACTIVITÉ</b> .....	<b>6</b>
VOTRE ACTIVITÉ, VOS BÂTIMENTS, VOTRE MATÉRIEL	6
VOS VÉHICULES : TRACTEURS, REMORQUES ET UTILITAIRES	7
VOS RÉCOLTES	7
VOS ANIMAUX	8
VOS SALARIÉS	8
VOUS ET VOTRE FAMILLE	8
<b>3 • CONTINUER À DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ</b> .....	<b>9</b>
FINANCER VOS PROJETS D'INVESTISSEMENT	9
S'ENGAGER DANS UNE TRANSITION AGRO-ENVIRONNEMENTALE	9
DIVERSIFIER VOTRE ACTIVITÉ ET VENDRE VOTRE PRODUCTION	9
<b>VOTRE ÉCOSYSTÈME QUELS PARTENAIRES SOLLICITER EN CAS DE BESOIN ?</b> .....	<b>10</b>
NOTES	11



# 1 • LE RÉFLEXE EN CAS DE COUP DUR : CONTACTER VOTRE CONSEILLER CRÉDIT AGRICOLE

LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES SONT RAREMENT LINÉAIRES, RENCONTRER DES DIFFICULTÉS FAIT SOUVENT PARTIE DE LA VIE DES CHEFS D'ENTREPRISE OU D'EXPLOITATION AGRICOLE. VOTRE CONSEILLER DU CRÉDIT AGRICOLE EST À VOTRE ÉCOUTE, IL ANALYSE LES IMPACTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE VOTRE ACTIVITÉ ET VOUS PROPOSE LES SOLUTIONS PERSONNALISÉES ET ADAPTÉES POUR REBONDIR AU PLUS VITE.

## Pour un coup de pouce immédiat<sup>(1)</sup>

Votre conseiller est susceptible d'étudier avec vous la mise en place d'une enveloppe de crédit Court Terme à taux avantageux pour répondre à un éventuel besoin de trésorerie (enveloppe calculée sur la base d'un mois de flux confiés, plafonnée à 50 000 €, sur une durée maximum de 12 mois).

Par ailleurs, en cas de difficulté exceptionnelle, le Crédit Agricole est également susceptible de vous exonérer une partie des frais bancaires liés au dysfonctionnement de votre compte professionnel (commissions d'intervention, rejets de prélèvement...) qui pourraient être prélevés par votre Caisse régionale, pendant 3 mois.

## Pour soulager votre trésorerie<sup>(1)</sup>

Afin de vous aider à gérer au mieux le quotidien, votre conseiller étudiera comment aménager vos crédits : report d'échéances (décalage de quelques mois en attendant une rentrée d'argent par exemple) ou pause crédit (impliquant un allongement de la durée des crédits ou une augmentation des échéances).

## Pour activer vos assurances

Votre conseiller et votre assureur du Crédit Agricole peuvent aussi réaliser le diagnostic de vos besoins pour que vous soyez bien protégé contre les risques de votre quotidien. Ils vous accompagneront dans la démarche d'activation de vos assurances en cas de sinistre : déclaration, déclenchement de services d'assistance...



## 2 • LES SOLUTIONS POUR PRÉPARER ET ASSURER VOTRE AVENIR SELON VOTRE ACTIVITÉ

L'EXPÉRIENCE RÉCENTE L'A PROUVÉ, ANTICIPER PERMET D'ÊTRE MIEUX ARMÉ EN CAS DE COUP DUR. ÉPARGNE DE PRÉCAUTION, ASSURANCES... DIFFÉRENTES SOLUTIONS EXISTENT POUR SE PRÉMUNIR DES CONSÉQUENCES D'UNE BAISSÉ BRUTALE D'ACTIVITÉ.

Si vous le pouvez et pour renforcer la solidité financière de votre exploitation, constituez-vous un matelas de sécurité. Selon vos objectifs, vous opterez pour une épargne totalement disponible et garantie ou non disponible immédiatement mais à plus fort rendement.

Votre activité comporte des particularités et certains événements peuvent avoir des conséquences sur votre exploitation. Le Crédit Agricole dispose d'un ensemble de solutions d'assurance pour protéger votre activité et vous protéger vous-même en tant que chef d'exploitation.

**Voici quelques repères pour identifier les risques liés à votre activité**

### **i** BON À SAVOIR

Une production agricole est exposée à des risques économiques, climatiques ou sanitaires.

**Le compte DEP fiscal**, vous permet de constituer une épargne professionnelle de précaution dans un cadre fiscal avantageux, pour faire face à ces éventuels aléas<sup>(2)</sup>.

### **Votre activité, vos bâtiments et votre matériel**

#### **Activité**

Le Crédit Agricole dispose d'un ensemble de solutions d'assurance<sup>(4)</sup> pour protéger votre activité, votre matériel et vous protéger vous-même en tant que dirigeant. Nous vous conseillons de réviser régulièrement les garanties de vos contrats d'assurance pour qu'ils restent adaptés à vos besoins.

#### **Cambrilage**

La télésurveillance permet de sécuriser votre exploitation. L'offre du Crédit Agricole intègre : l'installation, la surveillance 24h/24 et 7j/7, l'interpellation des intrus à distance et l'intervention des forces de l'ordre<sup>(3)</sup>.

#### **Cyberattaque : vol de données, détérioration de votre système informatique, diffusion de fausses informations...**

Les cyber-risques sont nombreux et peuvent avoir d'importants impacts sur votre activité : pertes financières, atteinte à la réputation de votre entreprise voire même arrêt de votre activité. Le Crédit Agricole dispose d'une solution qui met à votre





disposition  
un large réseau d'experts pour vous accompagner en cas de cyberattaque et prend en charge l'ensemble de ses conséquences<sup>(4)</sup>.

### **Vos véhicules : tracteurs, remorques et utilitaires**

**Vol, incendie, dommages accidentels, vandalisme sur marchandises, matériels ou animaux transportés...**

Le Crédit Agricole vous propose une assurance pour vos véhicules professionnels, adaptée à vos besoins, pouvant inclure la couverture des marchandises, matériels et animaux transportés<sup>(4)</sup>.

### **i BON À SAVOIR**

Un dommage matériel accidentel causé à vos biens d'exploitation ou à vos locaux professionnels ?

L'Assurance SécuriHELP Agri vous couvre en cas d'arrêt total d'activité supérieur à 3 jours ouvrés (dans les limites des plafonds définis au contrat)<sup>(5)</sup>.

Une indemnisation est également versée en cas d'hospitalisation, de Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA), ou de décès suite à un accident.



### **Vos récoltes**

**Grêle, gel, inondation, sécheresse, tempête... les risques climatiques sont multiples.**

Protéger vos productions face aux aléas climatiques est primordial. Avec l'Assurance Récoltes<sup>(4)</sup>, vous pouvez opter pour des garanties complémentaires à la carte pour couvrir la perte de qualité ou des frais additionnels de récolte, vous pouvez bénéficier également de tarifs préférentiels en tant que jeune installé.

## 2 • LES SOLUTIONS POUR PRÉPARER ET ASSURER VOTRE AVENIR SELON VOTRE ACTIVITÉ



### Vos animaux

#### Mort d'un ou plusieurs animaux du cheptel

Vos animaux sont au cœur de votre activité. L'assurance Mortalité des animaux couvre la mort d'un ou plusieurs animaux de votre cheptel suite à un accident ou une maladie. Elle vous offre plusieurs options, vous pouvez choisir par exemple d'assurer l'animal reproducteur ou l'ensemble de votre cheptel<sup>(4)</sup>. Le Crédit Agricole vous donne les moyens de poursuivre votre activité.

### Vos salariés

#### Accident du travail, maladie, hospitalisation...

Le Crédit Agricole vous conseille pour la mise en place d'un contrat de Complémentaire santé spécifique à votre entreprise et adapté à la convention collective<sup>(4)</sup>.

### BON À SAVOIR

#### NOS SERVICES EN LIGNE

L'appli Ma Banque vous permet de suivre et de gérer vos comptes à distance à tout moment. Des alertes de solde peuvent être paramétrées et vous pouvez réaliser des virements de compte à compte instantanément<sup>(7)</sup>.

### Votre statut de chef d'exploitation et votre famille

#### Dépenses de santé, perte de revenu, décès<sup>(5)</sup>

Afin de contribuer à vous protéger et protéger vos proches, le Crédit Agricole vous propose des solutions: pour vos dépenses de santé<sup>(4)</sup>, pour le maintien de vos revenus<sup>(6)</sup> ou encore pour définir un capital en cas de décès<sup>(6)</sup> et aider vos proches (selon les conditions contractuelles).



### NOTRE CONSEIL

Faites le point régulièrement avec votre conseiller pour, si besoin, réviser les garanties de vos contrats d'assurance afin qu'ils restent adaptés à vos besoins.

## 3 • CONTINUER À DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ

DES DIFFICULTÉS, UNE CRISE PEUVENT ÊTRE SOURCES D'INNOVATIONS ET D'OPPORTUNITÉS : DIVERSIFIER SES ACTIVITÉS, DÉVELOPPER DE NOUVEAUX CANAUX DE VENTE EN CIRCUITS COURTS OU SUR INTERNET, PROPOSER LA LIVRAISON À DOMICILE... AUTANT D'IDÉES POUR SÉDUIRE UNE NOUVELLE CLIENTÈLE ET RÉPONDRE À DE NOUVEAUX BESOINS.

### Financer vos projets d'investissement

Plusieurs sources de financement sont disponibles :

- **le crédit d'investissement<sup>(1)</sup>** : une réponse simple et sur mesure pour financer vos investissements professionnels ;
- **le crédit-bail mobilier<sup>(8)</sup>** : pour financer 100 % du montant TTC de vos biens d'équipement sans pénaliser votre trésorerie.

### S'engager dans une transition agro-environnementale

Vous souhaitez modifier la conduite de votre exploitation ? Vous anticipez une baisse de vos rendements ou des investissements à réaliser qui vont générer un besoin de trésorerie ? Pour vous accompagner dans cette période de transition, votre conseiller vous aide à opter pour les financements les plus adaptés à vos besoins<sup>(1)</sup>.



### Diversifier votre activité et vendre votre production

Le Crédit Agricole met à votre disposition les services nécessaires pour gérer votre caisse et digitaliser vos encaissements en toute sécurité sur votre exploitation ou à distance sur un marché ou un salon. De nouvelles fonctionnalités permettent de fidéliser vos clients, de proposer le paiement à distance, et de développer vos ventes en circuit court.

**Le Paiement par lien<sup>(9)</sup>** : vous permet par exemple d'envoyer un lien de paiement sécurisé à vos clients par e-mail ou SMS pour encaisser à distance (même sans disposer d'un site Internet).

# VOTRE ÉCOSYSTÈME

## QUELS PARTENAIRES SOLLICITER EN CAS DE BESOIN ?

IL EXISTE DANS VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DES PARTENAIRES QUE VOUS POUVEZ CONTACTER ET SUR LESQUELS VOUS POUVEZ VOUS APPUYER SELON LEUR DOMAINE D'INTERVENTION :

Assureur(s) .....

.....

Caisse locale de Crédit Agricole .....

.....

Chambre d'agriculture .....

.....

Comptable/Juriste .....

.....

Direction Départementale et des Territoires (DDT) .....

.....

MSA .....

.....

Services de remplacement .....

.....

Syndicat(s) .....

.....

Vétérinaire .....

.....

**Le Crédit Agricole est à vos côtés à toutes les étapes de votre vie.  
Votre conseiller Agri met à votre disposition les compétences de la  
Caisse régionale et des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole.**

Retrouvez nos informations sur  
**credit-agricole.fr**

**AGIR CHAQUE JOUR  
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ**

**NORMANDIE-SEINE**

Février 2026 - Document édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME - RCS Rouen n°433 786 738 - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 025 320 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 7606 2020 000 045 179 délivrée par la CCI de ROUEN, bénéficiaire de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Conception : maindor.com - Crédits photos : Getty images.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Votre conseiller professionnel met à votre disposition les compétences des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole.

- (1) **Les mesures susceptibles de vous être proposées** en cas de coup dur ainsi que les financements (investissement, court terme, moyen terme, etc.) sont accordés sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. Les conditions de l'enveloppe de crédit Court Terme peuvent être accordées en cas de difficulté temporaire, imprévue et exceptionnelle qui peut avoir des incidences sur votre entreprise : une baisse du chiffre d'affaires, une augmentation des charges, un arrêt de l'activité. Ne sont pas éligibles : une baisse d'activité cyclique ou saisonnière, des difficultés liées à une mauvaise gestion, la mise en cause de la responsabilité pénale du dirigeant.
- (2) **Le compte DEP (Déduction pour Épargne de Précaution) fiscal** est une offre réservée aux exploitants agricoles, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifié par la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.
- (3) **Les contrats de Télésurveillance** sont proposés et exécutés par NEXECUR PROTECTION, SAS au capital de 12 547 360 euros, immatriculée au RCS LE MANS sous le numéro SIREN 799 869 342, dont le siège social est situé au 13 rue de Belle Ile, 72190 COULAINES (téléphone : 09 69 325 500, e.mail : client@nexecur.fr), n° TVA FR 19 799869342, disposant d'une autorisation d'exercer n°AUT-072-2123-12-23-20240389180 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité, Commission locale d'agrément et de contrôle ouest, Zone Satellis — 2 allée Ermengarde d'Anjou — CS 84001 — 35040 Rennes Cedex. Article L612-14 du CSI « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».
- (4) **Les contrats d'assurances de Responsabilité civile professionnelle, d'assurance de biens, d'assurances Complémentaire santé, des Accidents de la vie, d'Assurance du cheptel, d'Assurance récoltes et de Cyber protection** sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Contrat distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur [www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.
- (5) **Le contrat SecuriHELP Agri** est assuré par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53 rue de la Boétie, 75008 Paris. Société d'assurance régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), site 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.
- (6) **Les contrats de Prévoyance Assurance Protection Revenus Agri, assurance Homme-clé, assurance Décès** sont assurés par Predica, entreprise régie par le Code des assurances, filiale d'assurances de personnes de Crédit Agricole Assurances. SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. Les dispositions complètes des contrats, garanties et exclusions, figurent dans les notices d'information. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur [www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole.
- (7) **L'application Ma Banque** : téléchargement et accès gratuit, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne (service facturé selon barème tarifaire en vigueur dans votre Caisse régionale).
- (8) **Le crédit-bail mobilier** est proposé par le Crédit Agricole, distribué sous la marque Crédit Agricole Leasing et géré par Lixxbail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, SA au capital de 69 277 663,23 € - Siège Social : 12, Place des États-Unis 92120 Montrouge - France - 682 039 078 RCS Nanterre - Siret 682 039 078 00832 - TVA intracommunautaire FR22 682 039 078.
- (9) **Le Paiement par lien** est une offre soumise à conditions nécessitant de détenir une convention de compte au Crédit Agricole et de signer un contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé par cartes Up2pay Par lien.